Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260602-D_2026_05_073-DE

**Département d'Ille et Vilaine**
**Commune de Saint Sauveur des Landes**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
# SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

**Date convocation :** 26.05.2026
**Affichage convoc :** 26.05.2026

**Nombre de conseillers :**

| | |
|---|---|
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 16 |
| Absents : | 3 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 19 |

**Présents** : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, HAMARD Pierrick, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
PEROZ Claude, BRAULT Louis, TURMEL Catherine, GOUDAL Mickaël, LHERMELIN Virginie, ARONDEL Carine, LECOURTOIS Xavier, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, COUETUHAN Alexandra, CANTIN Nicolas.

Absents excusés : EPIVENT Myriam (pouvoir à Mme Lhermelin), RICHER Séverine (pouvoir à Mme Taburet), ARNOULD Bérénice (pouvoir à Mme Arondel)

*Monsieur Hamard a été nommé secrétaire de séance*

Délibération n°2026/05-073

**Objet : Terrain des gens du voyage : avis sur le schéma départemental 2026-2032**

La procédure de consultation a été relancée par le préfet d'Ille et Vilaine dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Ille et Vilaine 2026-2032.

Les conseils municipaux du département et des EPCI concernés sont sollicités pour émettre un avis sur ce schéma.

Ce schéma sera ensuite soumis à délibération du Conseil départemental en octobre 2026, puis fera l'objet d'une signature conjointe par le président du Conseil départemental et le préfet d'Ille et Vilaine et enfin d'un arrêté préfectoral.

Concernant le secteur de Fougères Agglomération, il est prévu au schéma :

- Aire de Grand passage (AGP) inf. à 1 ha : 3 terrains prescrits sur Fougères
- AGP de 4 ha : 1 sur le territoire de la Selle en Luitré *(à mettre aux normes)*
- Aire publique d'accueil : 0 *(fermeture Fougères et Louvigné pour création de terrains familiaux locatifs)*
- Terrains familiaux locatifs : 12 prescrits sur le territoire de Fougères



*Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260602-D_2026_05_073-DE

**Le conseil municipal**,

Par 15 voix pour *(3 contre, 1 abstention)*

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Ille et Vilaine 2026-2032

*A Saint Sauveur des Landes, le 02.06.2026*
*Pour extrait certifié conforme*
*Au registre des délibérations*

Le secrétaire de séance, Le maire,

Pierrick HAMARD Christophe DEROYER



*Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*